



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 2056

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la menace qui pèse sur le financement des écoles publiques et privées d'infirmières. Il l'interroge sur l'opportunité de remettre en cause la gratuité des études permettant d'accéder à cette profession, alors que cette dernière souffre déjà de difficultés de recrutement. Il lui demande ce qu'il en est des intentions du Gouvernement sur le budget et si, le cas échéant, des mesures de substitution sont prévues.

Texte de la réponse

Les subventions d'aide au fonctionnement des écoles et instituts de formation de sages-femmes et de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites dans la loi de finances pour 1997 afin de contenir la progression des dépenses publiques et maîtriser le déficit du budget de l'Etat. Toutefois, la gestion globale des crédits a été conçue de manière à préserver les instituts de formation en soins infirmiers privés, dépourvus de support hospitalier. Le projet de loi de finances initiale pour 1998 prévoit une reconduction des crédits votés par le Parlement en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation de crédits par élève, le nombre d'élèves autorisés à se présenter en première année ayant, dans le même temps, diminué de 11 %. En outre, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2056

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2582

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4395